

#### Note au Conseil du 19 Juin 2014

### Note de la Commission SI portant sur la stratégie partenariale à l'international

La stratégie de l'axe défense des droits des migrants repose depuis 2005 sur l'appui à la société civile, qui était l'objectif premier de notre action. Une réflexion a été entamée en novembre 2013 avec un groupe représentatif ; elle a permis, après un bilan thématique<sup>1</sup>, de dégager deux problématiques : la nécessité de développer le plaidoyer et celle de prendre en compte les besoins des régions.

Nous avons ensuite été accompagnés par un consultant pour définir une stratégie partenariale à l'international. Il a mené une douzaine d'entretiens et animé 2 réunions collectives. Cela a permis de rappeler que la problématique des droits des migrants est par nature internationale. On ne peut pas traiter un seul bout de la chaine migratoire, celui du Nord. La question n'est pas d'appréhender le travail à l'international et le travail en France comme opposés, mais de voir comment articuler ces deux composantes de notre action. L'action à l'international s'inscrit dans notre identité Cimade et dans notre mission historique (« Ici et là bas Solidaires »).

Les objectifs de notre partenariat au Sud ont été définis comme :

- Peser et agir à plusieurs pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux des migrants, et le droit de tous à la mobilité.
- Intervenir à plusieurs échelons géographiques sur les pouvoirs publics, et rechercher une articulation et une cohérence de nos interventions (Cimade et Partenaires)
- Renforcer mutuellement nos capacités afin de :
- Disposer d'une meilleure connaissance des parcours des migrants des pays d'origine et des pays d'arrivée.
- Accroitre nos capacités d'actions

Le <u>principe de notre intervention en lien avec des partenaires</u> repose principalement sur une position d'égalité et de réciprocité, une co-décision, un renforcement plus collectif qu'individuel et une coresponsabilité (pas de position de sachant). Cela ne peut fonctionner que s'il y a une coopération Sud – Sud et un travail en réseau, une certaine flexibilité et innovation sur cette thématique qui est essentiellement mobile et liée à l'actualité.

## Quatre orientations ont été proposées :

- 1 : Mieux articuler politiquement et pratiquement l'action France et l'action internationale
- Redonner du sens à « Ici et là bas Solidaire » en sensibilisant l'ensemble du mouvement
- Consolider le rôle des SI comme pôle Ressources pour les Régions
- Accompagner les Régions qui souhaitent se mobiliser sur les SI :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lien avec les régions, Missions internationales, Impact de notre action sur la société civile, Réseaux

- Identifier et répondre aux besoins des Régions en matière de connaissance des pays d'émigration et des partenaires
- Favoriser les espaces de rencontre et d'actions communes entre le mouvement et les partenaires
- Favoriser un travail Inter-Commissions sur les SI
- Encourager la participation des Régions à la Commission SI

#### 2 : Evoluer progressivement vers un partenariat de collaboration

- Rechercher un positionnement de « collaborateur » plus que de « renforceur »
- Développer des partenariats en bilatéral sur des actions communes
- Assurer quelques actions de renforcement en fonction des besoins liés au terrain et de la maturité du partenaire et de sa société civile.
- Différencier les types de partenariat selon chaque partenaire
- Echanger / mutualiser les pratiques entre les partenaires et la CIMADE

## 3 : Favoriser le travail en réseau des partenaires

- Echanges mutuels avec des acteurs en réseau
- Partage d'informations
- Mise en relation
- Actions conjointes

#### 4 : Repenser le projet Loujna

- Intégrer les orientations précédentes dans le projet Loujna
- S'orienter vers une meilleure répartition du portage et de la coordination du programme par les partenaires.
- Arrêter progressivement le financement d'actions des partenaires Transition à faire
- Monter un socle de projet sur 3 ans complété de projets plus ponctuels. (Plus adaptable, diversité des terrains, plus grande maitrise du programme.)
- Redimensionner le projet pour que le risque financier soit acceptable par la CIMADE
- Diversifier les sources du financement :
  - Rechercher des cofinancements avec les partenaires du Sud
  - Valoriser les apports des acteurs du Nord au financement du projet.
  - Diversifier les sources de financement des actions nationales des partenaires
- Prendre en compte le besoin de stabilité des ressources humaines dans la mise en œuvre de partenariats plus flexibles

# → La présentation au Conseil permettra de discuter des implications concrètes de cette stratégie sur les partenariats en cours et futurs.

A titre informatif, la Commission SI d'avril 2014 a priorisé cinq sous-axes qui doivent encore être déclinés en activités, en prenant en compte la stratégie partenariale, le lien avec le mouvement, et le développement du plaidoyer :

- Mise en danger de l'asile / accès au territoire européen des demandeurs d'asile et réfugiés
- Morts aux frontières, notamment méditerranée
- Responsabilité des Etats du Sud dans les violations des droits des migrants
- Responsabilité de la France dans les politiques européennes, et notamment Frontex
- Coopération UE / pays non membre (transparence, asymétrie ...)